



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE

Liberté - Égalité - Fraternité

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de MOLIÈRES-SUR-CÈZE
se réunira, en séance ordinaire, le 11 mars 2024, à 18 heures 45.

Objet de la réunion

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Ordre du jour :

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET LOTISSEMENT
2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET LOTISSEMENT
3. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, LE BUDGET LOTISSEMENT
4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
5. ONF : DESTINATIONS DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2024
6. FONDS VERT : OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT
7. DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE
8. AMENAGEMENT SECURITAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
9. REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVU -RESEAUX COUVERTS
10. BOUYGUES TELECOM : Installation d'antennes

Fait à Molières-sur-Cèze, le 5 mars 2024

La Maire,
Florence BOUIS

